

1462 Yvonand, le 26 février 2024



Municipalité d'Yvonand
Av. du Temple 8
Tél. 024/423 32 40
greffe@yvonand.ch
www.yvonand.ch

**Au Conseil communal
1462 Y v o n a n d**

Préavis municipal No 2024/01

Concerne : Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sabliane.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

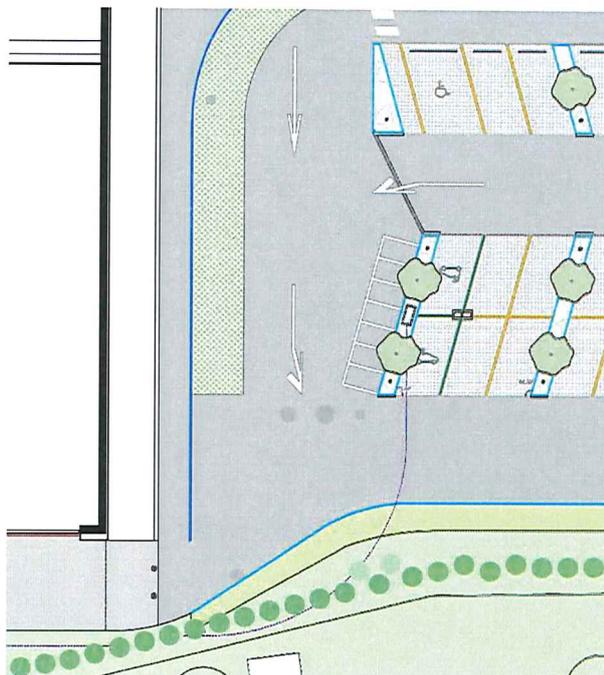
La première borne publique de recharge des véhicules électriques d'Yvonand a été mise en service en décembre 2016, prenant place sur le parking du Pré de l'Hôtel de Ville. L'augmentation de la proportion des véhicules électriques va dès lors s'accélérer ces prochaines années et l'on peut déjà remarquer que le virage de l'électromobilité est en marche, par le simple fait que de plus en plus de véhicules électriques peuvent être croisés dans nos rues.



La Confédération dans sa "Stratégie Energétique 2050" considère d'ailleurs que la mobilité électrique est l'une des options qui permettraient d'atteindre ces objectifs. Quant au canton de Vaud, la Direction de l'énergie (DGE-DIREN) est aussi en train de se doter d'une stratégie d'électrification de la mobilité individuelle, afin d'accélérer l'augmentation de la part des véhicules électriques au sein du parc automobile vaudois. Cette stratégie s'inscrit d'ailleurs en cohérence avec la mise en œuvre de la conception cantonale de l'énergie (CoCEn 2019) et du Plan climat vaudois.

2. Objet du préavis

Dans le budget « Construction d'une salle de gym triple VD6 » du préavis 2018/09 celui-ci comportait la création de 4 places pour des véhicules électriques, soit le génie civil, la pose des tubes ainsi que les socles pour accueillir les bornes. L'achat ainsi que le raccordement de celles-ci n'ont pas été inclus à ce préavis. Au vu de ce qui précède nous avons pris la décision d'installer dans un premier temps une borne double. La possibilité d'en ajouter une 2^{ème} sera analysée après quelques mois d'utilisation selon la fréquentation. En outre, les véhicules électriques effectuant leur recharge durant la journée se verraient offrir un courant issu des panneaux photovoltaïques de la Sablliane, ce qui remplit pleinement les objectifs fixés par la Confédération et le Canton.



3. Données techniques



TGBT Sablliane

Disjoncteur automatique 63A en cellule 6
Adaptateur pour barres collectrices

Ligne d'alimentation TGBT/Parking

Fourniture et Tirage de câble 100m Câble 5x 25mm²
Cable de communication 100m câble FTP cat7

Armoire de gestion de recharge et délestage

1200x800x500 sur socle en béton déjà existant

Comprenant

2 disjoncteurs différentiels 32A

2 interrupteurs de coupure 32A

2 jeux de bornes d'entrée/1 jeu de borne de sortie

Réserve pour 4 bornes supplémentaires

Bornes de recharge

Shell/Eaton Industries (ex Green Motion)

Modèles GMB 3,7 – 22 kW AC

Licences de gestion pour réseau EV-Pass et roaming

« Scan & Charge » (QR Code de paiement)

La fixation (pied) n'est pas encore définitivement choisie et sera adapté selon le projet.

4. Aspects financiers

Borne de recharge, licences et supports	CHF	4'505.00 HT
Tableau salle de gym	CHF	598.50 HT
Armoire électrique	CHF	5'027.50 HT
Ligne d'alimentation entre local électrique et parking	CHF	5'275.00 HT
Alimentation, montage mise en service de la borne	CHF	1'665.00 HT
Divers & imprévus 5%	CHF	853.55 HT
TOTAL HT	CHF	17'924.55 HT
TVA 8,1%	CHF	1'451.90 HT

TOTAL TTC

CHF 19'376.45 TTC

Les projets pour l'infrastructure de recharge à usage public sont soutenus par la Direction générale de l'environnement (DGE) et peuvent faire l'objet d'une demande subvention.

Cet investissement sera amorti par le compte d'exploitation 3551.3312.1 (amortissement obligatoire) sur une durée de 10 ans.

1. Conclusions

En conclusion, la Municipalité souhaite que le Conseil Communal, après avoir entendu les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad-hoc, prenne les décisions suivantes :

1. d'autoriser la Municipalité à installer des bornes de recharge pour véhicules électriques sur le parking de la Sablliane ;
2. d'accorder le crédit nécessaire de CHF 19'376.45 (TTC) ;
3. de financer ce montant par les liquidités courantes ;
4. d'imputer le coût de ces travaux dans le compte d'investissement 9143.08 (Bâtiment la Sablliane).

Nous vous présentons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



Philippe Moser



La Secrétaire



Carolane Sutterlet

Municipale déléguée : Mme Christelle Fresneau, Municipale